



À partir de la session 2026

RÉUSSIR
AU COLLÈGE

ÉLÈVES DE 3^e : TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU BREVET

Objectifs



**MIEUX PRENDRE
EN COMPTE**
le travail et les
progrès durant
l'année de 3^e

+

ÉVALUER
chaque élève
au plus près
de son niveau

+

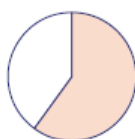
**REDONNER
TOUTE SA
VALEUR**
au diplôme

CE QUI CHANGE EN 2026

Répartition entre contrôle continu et épreuves terminales

La moyenne finale est établie
comme suit :

40%
pour le
contrôle
continu



60%
pour les
épreuves
terminales

Calcul du contrôle continu

Le contrôle continu correspond à la **moyenne*
des moyennes annuelles de toutes les matières
obligatoires de 3^e** (coefficient 1 pour chacune
d'entre elles).

Si un élève a suivi une option, les points supérieurs
à 10/20 de la moyenne obtenue sont ajoutés à
la somme des moyennes du contrôle continu,
sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20.

* Si des problèmes d'assiduité devaient empêcher la constitution
de cette moyenne annuelle, les professeurs peuvent, le cas échéant,
proposer une évaluation de remplacement.



Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir **une moyenne
finale au moins égale à 10/20.**



**Le brevet n'est pas obligatoire pour le passage en
seconde, qui continue d'être décidé en conseil de classe.**



Plus d'infos sur
education.gouv.fr

Le diplôme national du brevet « **option internationale** » est constitué de l'ensemble des épreuves de droit commun auxquelles s'ajoutent deux épreuves spécifiques orales, en langue et littérature et en histoire-géographie (mathématiques pour les sections chinoises).

Ces deux épreuves sont conduites dans la langue de la section selon un calendrier mis en place au niveau de l'établissement. La mention « internationale » est attribuée aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 pour chacune des deux épreuves. Ces épreuves sont prises en compte dans le calcul de la moyenne des épreuves terminales.